

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 26 JUIN 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT, le 26 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme NUNES Marie-Laure, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2020.

Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

PRESENTS : Mme NUNES – M. FOULHOUX – Mme ARCHENY – Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme CALVÉ – M. CHARFOULET – Mme PELLET – M. EYMERÉ – Mme TIOLET – M. DAUPHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. EYMERÉ

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 mai 2020.

2. Vote des taux des impôts locaux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter le taux des deux taxes locales relevant de la compétence de la commune. Le taux de la taxe d'habitation ne peut plus être modifié depuis cette année.

Elle propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente :

- Taxe foncière (bâti) : 5.37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.91 %

Ces taux étant particulièrement bas par rapport aux communes voisines de taille équivalente, le conseil envisage de les augmenter légèrement l'année prochaine. Cela permettrait d'accroître les marges financières de la commune.

A titre indicatif, les taux moyens communaux du département sont de 22.33 % pour la taxe foncière bâti et 81.93 % pour la taxe foncière non bâti.

3. Vote des subventions aux associations.

Le conseil municipal vote les subventions suivantes, à l'unanimité, avec l'abstention de M. EYMERÉ, président d'association.

	Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil Municipal
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE	4 646.75	3 488.25
- A.D.M.R.	150.00	150.00
- Auzelloise	700.00	700.00
- Club espoir	100.00	100.00
- Cie sapeurs pompiers de Cunlhat	400.00	400.00
- Collège de Cunlhat voyage scolaire (75 € x 0 élève)	450.00	0.00
- Collège de St Amant voyage scolaire (75 € x 0 élève)	75.00	0.00

- Comité d'organisation concours agricole de Tours-sur-Meymont	50.00	0.00
- Comité de lutte contre le cancer	100.00	100.00
- Comité des fêtes	500.00	0.00
- Coopérative école publique Cunlhat voyage scolaire	1 050.00	1 000.00
- Coopérative école maternelle Cunlhat (46 € x 7 élèves)	368.00	322.00
- Coopérative école St Dier	0.00	0.00
- Maison de l'alimentation d'Ambert	50.00	50.00
- Mission Locale du Livradois-Forez	453.75	466.25
- Pétanque auzelloise	100.00	100.00
- Société de chasse d'Auzelles	100.00	100.00

Le comité des fêtes ne souhaite pas avoir de subvention cette année, du fait de l'annulation de la fête patronale. Les voyages scolaires des collégiens ont été également annulés. Le conseil a souhaité augmenter la subvention à la coopérative de l'école élémentaire de Cunlhat pour l'aider à faire face aux conséquences de l'incendie de l'école.

La demande de subvention de la nouvelle association « Auzel'la culture » sera examinée l'année prochaine, puisqu'elle ne peut pas organiser de manifestation cet été.

Pour 2021, le conseil souhaite établir une charte pour l'attribution des subventions.

4. Vote des budgets primitifs 2020.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets de budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent comme suit :

- Budget communal :
 - section de fonctionnement : 451 424.84 €
 - section d'investissement : 214 597.87 €
- Budget assainissement :
 - section de fonctionnement : 8 625.56 €
 - section d'investissement : 45 551.60 €
- Budget CCAS :
 - section de fonctionnement : 5 760.00 €

La situation financière de la commune nécessite de faire des économies ou de trouver d'autres recettes. En effet, les nombreux investissements réalisés ces dernières années (restauration de l'église, rénovation d'appartements communaux, achat d'une épareuse,...), ont réduit fortement les réserves. De plus, en fonctionnement, les recettes n'ont pas autant augmenté que les dépenses.

5. Voirie 2020 : attribution du marché.

Après publicité et consultation, trois entreprises ont déposé une offre pour les travaux de voirie communale 2020.

La commission d'appel d'offres, réunie le 11 juin 2020, après analyse des offres, a retenu l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, pour 42 340 € H.T.

Mme le Maire propose de réduire la superficie concernée sur le chemin du Besset-Bas. Ceci permettrait d'économiser environ 10 000 €.

6. Révision des loyers des logements communaux.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif des loyers en cours des logements communaux qui évoluent chaque année en fonction de l'indice trimestriel de référence des loyers (I.R.L.) du 4^{ème} trimestre.

- Indice de référence des Loyers 4^{ème} trimestre 2018 : 129.03
 - Indice de référence des Loyers 4^{ème} trimestre 2019 : 130.26
- soit une augmentation de : **0.95 %**

Montant des loyers mensuels à compter du 1er Juillet 2020 :

	Loyers au 01/07/2019		Loyers au 01/07/2020
- Logement T 1 droite	191 Euros	192.81 arrondi à	193 Euros
- Logement T 1 gauche	200 Euros	201.90 arrondi à	202 Euros
- Logement T 2	199 Euros	200.89 arrondi à	201 Euros
- Logement T 3	337 Euros	340.20 arrondi à	340 Euros
- Logement T 3 (ancien cinéma)	299 Euros	301.84 arrondi à	302 Euros
- Logement T 4	360 Euros	363.42 arrondi à	363 Euros

Le T2 sera libre à partir du 1^{er} août 2020.

7. Achat de terrain à M. et Mme BORDEL.

Afin de permettre l'accès aux captages d'eau situés au-dessus du village de la Chassagne, le chemin de la Gravière Haute au Bois Noir, doit être élargi. M. et Mme Jean BORDEL acceptent de vendre la parcelle AP 62 de 19a25ca, 160 €, pour permettre cet élargissement.

Madame le Maire propose de prévoir 1 000 € au compte 2111 Achat de terrains nus et de réduire de 1 000 € la prévision sur le compte 2151 opération 124 travaux de voirie communale (le coût réel ne devrait pas dépasser 500 €).

8. Commission communale des impôts.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat des conseillers municipaux ; L'invite, à la suite de son renouvellement, à proposer à M. le Directeur des Services Fiscaux du Puy de Dôme 24 contribuables de la Commune en vue de la désignation de **SIX commissaires titulaires** et de **SIX commissaires suppléants**. Sont proposés :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

- M. BARRIER Guy	Vindiol	63590 AUZELLES
- M. CHASSAGNE Dominique	La Molette	63590 AUZELLES
- M. EYMERE Patrice	Le Bourg	63590 AUZELLES
- Mme FOULHOX Jeannine	Gaillard	63590 AUZELLES
- M. FOURNET Eric	Chigros	63590 AUZELLES
- Mme MOINARD Michelle	Chigros	63590 AUZELLES
- M. MOING Laurent	Le Besset-Haut	63590 AUZELLES
- Mme MOSNIER Sylvie	Le Buisson	63590 AUZELLES
- M. MOTTIN Jacques	La souche	63590 AUZELLES
- M. POUGET-CHABROLLE Marc	La Croix de Pradier	63590 AUZELLES
- M. POUGET-CHABROLLE Paul	Fayet	63590 AUZELLES
- M. SETTI Dominique	La Prulhière	63590 AUZELLES

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

- M. BERNARD François	Darnes	63590 AUZELLES
- M. BRAVARD Bernard	Vindan	63590 AUZELLES
- Mme CALVÉ Marie-Jeanne	La Ganille	63590 AUZELLES
- M. COMONT Christian	Vindiol	63590 AUZELLES
- M. DAUPHIN Pascal	Place de l'Eglise	63590 AUZELLES
- Mme DEVIF Denise	La Molette	63590 AUZELLES
- M. FOULHOX Pascal	Grand Champs	63590 AUZELLES
- M. GEOFFRE Jean-Pierre	Les Tourdies	63590 AUZELLES
- M. MAJEUNE Henri	Le Buisson	63590 AUZELLES
- M. MAROTTE Jean-Marcel	Ranvier	63590 AUZELLES
- Mme MOTTIN Dominique	La Souche	63590 AUZELLES
- Mme ROUVET Eliane	Neuville	63590 AUZELLES

9. Création des commissions communales.

8 commissions ont été créées lors de la réunion du 26 juin, avec un élu référent :

- **Commission adressage** : élu référent **M. Pascal FOULHOX**
Membres : Mmes CALVÉ, PELLET et TIOLET, MM. DAUPHIN et EYMERE.
- **Commission vente des sectionaux** : élu référent **Mme Danièle ARCHENY**
Membres : tous les conseillers.
- **Commission assainissement** : élu référent **M. Jean-Luc CHARFOULET**
Membres : Mme PELLET, M. FOULHOX,
- **Commission des travaux** : élu référent **M. Pascal FOULHOX**
Membres : MM. CHARFOULET, DAUPHIN et EYMERE,
- **Commission gestion financière** : élu référent **Mme Marie-Laure NUNES**
Membres : tous les conseillers.
- **Commission accueil, animation, vie associative** : élu référent **Mme Marie-Jeanne CALVÉ**
Membres : Mmes ARCHENY et JUILLE, M. DAUPHIN
- **Commission Agriculture, entreprises et économie locale** : élu référent **M. Pierre MORDIER**
Membres : Mme CALVÉ, MM. CHARFOULET, DAUPHIN
- **Commission Patrimoine, environnement et culture** : élu référent **M. Pascal DAUPHIN**
Membres : Mme JUILLE, MM. EYMERE et MORDIER

Tous les conseillers seront informés par mail des réunions des commissions. A chaque réunion du conseil municipal, un compte-rendu de l'avancement du travail de ces commissions sera fait.

10. Désignation d'un référent ENEDIS.

Le Conseil Municipal désigne M. Pierre MORDIER référent ENEDIS.

11. Réduction de la location de la licence IV.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le montant du loyer annuel de la location de la licence IV à l'Auberge de Chabanettes. En effet, le confinement et les conséquences de la crise sanitaire, ont fortement réduit l'activité de l'établissement. Elle propose de diminuer de 25 % le montant du loyer annuel, soit 162.96 €, au lieu de 217.28 €.

12. Création d'un marché de producteurs locaux.

En prenant appui sur la dynamique déjà à l'œuvre, le Conseil Municipal décide de créer un marché de producteurs et d'artisans locaux, les vendredis soir, de 18 heures à 20 heures, durant la saison estivale et de 16 heures à 18 heures pendant la saison hivernale, sur la place Marc RENARD (terrain de pétanque), dans la Bourg, à partir du 1^{er} juillet 2020.

Le conseil approuve le règlement intérieur du marché. Il désigne M. Pascal DAUPHIN, responsable du marché et M. Pascal FOULHOX, suppléant.

Il fixe les tarifs comme suit : - 1 € l'emplacement,
- 1 € le branchement électrique

13. Liste des membres des sections.

Les membres des sections ont leur domicile principal dans la section, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Abstention de Mme JUILLE, Mme TIOLET et M. MORDIER, membres de section.

AILLOUX ET AUTRES	FONTANAS - LA GUELLE
01 - M. COUPAT Daniel et Mme SZWOLGIN Beata 02 - Mme GAJDOS Mélissa 03 - Mme PICARD Emilie 04 - Mme PICARD Fanny 05 - M. et Mme PICARD Jacques 06 - M. VAES Philip	01 - Mme BERNARD Yolande 02 - M. et Mme FLOT Alain 03 - M. FRYDMAN Alexandre 04 - M. et Mme MARCEL Alain 05 - M. MONTEL André 06 - M. et Mme MONTEL Daniel 07 - Mme MONTEL Huguette 08 - M. PIRONON Michel
BESSET - BAS	NEUVILLE
01 - Mme CHARDY Marie 02 - M. et Mme JUILLE Christophe 03 - M. MANCHELIN Richard et Mme LEPERS Nathalie 04 - M. MOULIN Jean-Philippe et M. ELLIOT Christophe 05 - M. et Mme SEPTIER Maurice	01 - M. BLUYENS Didier et Mme CALLENS Charlyne 02 - Mme BUFFA Patricia, Mme RAFFIER Claire et M. SERRE Frédéric 03 - Mme DESUSCLADE Simone 04 - M. MORDIER Pierre 05 - Mme ROUVET Eliane
CAVET	LA VAISSE
01 - Mme BEST Laure 02 - Mme DENIAU Aline 03 - M. ROSSI Mickaël et Mme TIOLET Emilie	01 - Mme CHIREUX Michèle 02 - M. et Mme TAVARES José
CHASSAGNE - LE BUISSON	VINDIOLET
01 - Mme BERRANGER Georgette 02 - M. et Mme BORDEL Jean 03 - M. et Mme CHARLES Grégory 04 - M. et Mme LOUBAT Serge 05 - M. MAJEUNE Henri 06 - Mme MOSNIER Sylvie 07 - M. PELLET Fernand 08 - M. et Mme PELLET Ludovic 09 - M. et Mme SEPTIER Ludovic 10 - M. PIOTET Jean-François et Mme MACIEL Emilie 11 - M. VACHERON Yannick	01 - M. et Mme CLUZEL René 02 - Mme DALMAS Marie-Pierre 03 - M. DUMAZEL Frédéric 04 - Mme GARDEL Lucienne 05 - Mme LIGER Véronique 06 - Mme MASSELOT Joëlle 07 - Mme PIOTET Marie 08 - M. RENOUX Jimmy et Mme CHAVAROT Christel 09 - M. ROUQUETTE Gilles
DARNES ET AUTRES	CHIGROS
01 - M. et Mme BERNARD François 02 - Mme BERNARD Séverine et CHARFOULET Frédéric 03 - M. et Mme CLEMENT François 04 - M. et Mme ECHALIER Daniel 05 - Mme GEOFFRE Hélène 06 - M. et Mme GEOFFRE Jean-Pierre 07 - M. DE GUERINES Bertrand et Mme PATAUX Anne	01 - M. FOURNET Eric

14. Vœux.

Suite à la communication par M. Jacques-Bernard MAGNER, Sénateur du Puy-de-Dôme, d'un courrier qu'il a adressé à Monsieur Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur, Madame le Maire expose la situation au Conseil municipal.

L'hélicoptère de la sécurité civile, Dragon 63, basé à l'aéroport d'Aulnat, sera à partir du 1^{er} juillet, transféré à Mende (Lozère). Or cet hélicoptère médicalisé par les équipes du CHU de Clermont-Ferrand avec le concours des sapeurs-pompiers des quatre SDIS auvergnats, assure

la sécurité de nos concitoyens et des touristes grâce à sa capacité d'hélicoptère et de vol de nuit.

Il est donc inacceptable que cette décision mette en jeu la sécurité et l'égalité de traitement de nos concitoyens. Elle invite le conseil municipal à faire connaître son opposition à ce projet qui priverait nos territoires d'un élément d'intervention très utile notamment en période estivale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien de Dragon 63 à Clermont-Ferrand, afin d'assurer la sécurité sur notre territoire.

15. Questions diverses.

- Désignation de personnes référentes pour la location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente : Mmes NUNES, ARCHENY et TIOLET
- Terrain LAROCHE : le conseil envisage d'acheter le terrain appartenant à Mme LAROCHE, seul terrain constructible à proximité du Bourg. Une demande d'évaluation va être faite au service des Domaines et à l'EPF SMAF.
- L'abonnement téléphone et internet va passer d'Orange Business à Orange Pro, permettant une économie de 12.68 € par mois, soit 152.16 € par an. La ligne fax sera supprimée et une ligne internet sera installée à la bibliothèque.
- Plusieurs villages connaissent des problèmes avec des chats « libres ». Leur stérilisation sera proposée le printemps prochain.
- Problème de chiens à Neuville. Mme le Maire se rendra sur place.
- La commission Patrimoine, environnement et culture s'occupera de l'opération « Ma commune au naturel » du conseil départemental.
- La démission de conseiller communautaire suppléant n'est pas possible. En effet, conseiller communautaire suppléant n'est pas un mandat, on ne peut donc pas démissionner d'un mandat qui n'existe pas. M. FOULHOUX restera donc conseiller communautaire suppléant.
- La bibliothèque rouvrira à partir du samedi 27 juin, avec de nouveaux bénévoles : M. Diamantino NUNES, Mme Nathalie LEPERS, Mme Florence BEAUGRAND et M. Pascal DAUPHIN.
- Une rave partie a de nouveau eu lieu dans la section d'Ailloux. Les gendarmes se sont engagés à faire plus de contrôles.
- Les conseils d'écoles maternelle et élémentaire de Cunlhat ont eu lieu la semaine dernière. La reconstruction de l'école élémentaire après son incendie s'élèvera à 650 000 € (75 % pris en charge par l'assurance). Elle devrait rouvrir en septembre 2021.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 45.

Affiché à la porte de la Mairie, le 7 juillet 2020.

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.